

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Sénat du mardi 17 mars 2020 tenue à 10 h à la salle académique.

Présents : David Alper, Hélène Archambault, Jacob Atangana-Abé, Daniel Beaulieu, René Bouchard, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Patricia Bourrier, Alexandre Brassard, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Stéfán Delaquis Mélanie Desnoyers, Peter Dorrington, Lise Gaboury-Diallo, Michel Gagnon, Florette Giasson, Bilkiss Issack Latifa Koussih, Thierry Lapointe, Jeff Leclerc; Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Anne-Marie Maupertuis, Patrick Noël, Janelle Ritchot, Carmen Roberge, Sylvie Rondeau, Mireille St-Vincent, Donald Trudel, Darcelle Vigier, Joanne Vinet, Christian Violy; Jean Vouillon, Faiçal Zellama

Absences : Nafisatou, Adama, Sylvie Berthelot-Dilk, Charlie Dilk, Marie Paule Ehoussou, Moses Nyongwa; Christian Perron, Chantal Saint-Pierre, Julie Savard; Anne Séchin, Beydi Traoré

Secrétaire d'assemblée : Nicole Legal

---

En début de cette rencontre extraordinaire du Sénat, la rectrice souhaite la bienvenue aux membres et dresse un bilan rapide de l'accélération de la situation causée par la COVID-19. Elle énonce que les principes de base qui nous guident sont la santé et la sécurité des membres de notre communauté de même que le souci de nous assurer que nos étudiants et étudiantes puissent compléter la session d'hiver 2020. Enfin elle remercie tous les membres de l'équipe de l'USB, notamment les membres du corps professoral, pour leur professionnalisme, leur créativité et leur engagement en de telles circonstances.

**Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

A1. Ajouts à l'ordre du jour et adoption de l'ordre du jour

**SÉNAT-0320-1 PROPOSITION** : Carmen Roberge / Christian Violy

Que l'ordre du jour de la rencontre extraordinaire du Sénat en date du 19 mars 2020 soit adopté tel présenté.

ADOPTÉE

**Section B : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE**

B1. Règles d'approbation dans les situations d'urgence

La rectrice présente la recommandation distribuée au Sénat à l'égard des règles d'approbation dans les situations d'urgence et la nature exceptionnelle de la situation causée par la COVID-19.

Une discussion suit.

**SÉNAT-0320-2 PROPOSITION** : Peter Dorrington / Latifa Koussih

Que, puisque la rectrice déclare une situation d'urgence en lien avec la COVID-19, le Sénat autorise le Bureau de direction du Sénat d'agir au nom du Sénat en vue de prendre des décisions de nature académique qui exigent une résolution urgente. Si la nature de l'urgence le justifie, le Bureau de direction peut également déléguer ce pouvoir au vice-recteur à l'enseignement à la recherche. Ces questions comprennent notamment :

- la révision du calendrier universitaire ou collégial, le report de la période d'examens, et toute autre modification des dates ou des échéances;
- la modification temporaire ou la suspension des règlements ou des politiques ayant trait à l'enseignement, telles que la Politique relative aux examens finaux et les Obligations des membres du personnel enseignant à l'égard des étudiantes et étudiants;
- la modification des exigences d'évaluation;
- la modification des exigences des cours;
- la modification des prix et des bourses
- l'approbation des accommodements relatifs aux études pour la population étudiante touchée par l'urgence.

Les décisions prises sous cette autorité déléguée se limiteront uniquement aux questions liées à la situation d'urgence, pour la durée de la situation d'urgence et pour la période suivant immédiatement la situation d'urgence. Les décisions ne doivent pas avoir une incidence future sur la livraison des programmes universitaires et collégiaux. La rectrice sera responsable de rétablir les règles d'approbation aussitôt qu'il sera possible et sécuritaire de le faire. Le Bureau de direction du Sénat se chargera de rapporter toute action prise au Sénat, par courriel et à la première réunion du Sénat suivant la fin de la situation d'urgence.

28 en faveur  
0 contre  
1 abstention  
ADOPTÉE

**Section C : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

- C1. La prochaine réunion du Sénat aura normalement lieu le jeudi 23 avril 2020 à 11 h 30 au Salon Sportex, à moins que la situation d'urgence causée par la COVID-19 soit encore en vigueur.

**Section H : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Christian Violy propose la levée de la séance à 10 h 38.

La rectrice,

Sophie Bouffard